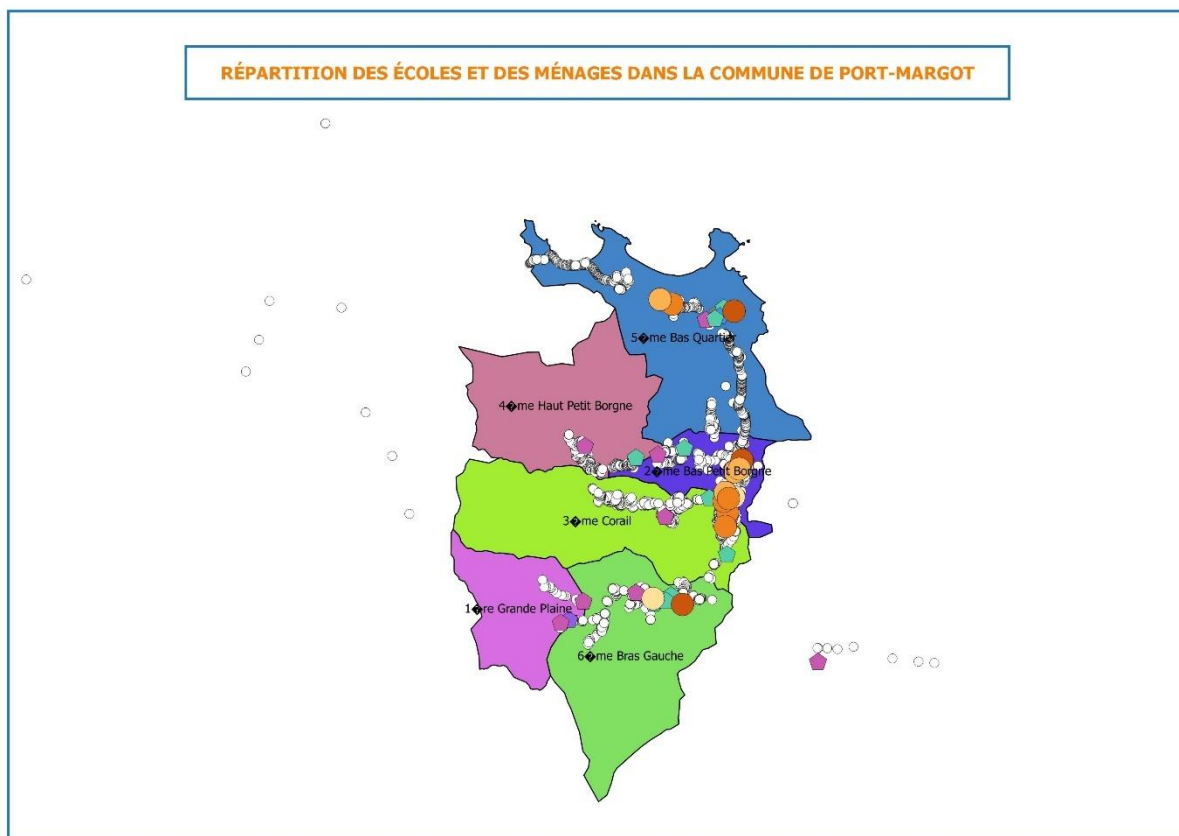


UCP-MENFP / BID



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE PORT-MARGOT

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

SEPTEMBRE 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	12
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	19
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	20
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	22
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	22
3.2. Les normes scolaires.....	22
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	26
3.5. Les enseignants.....	26
3.6. Les manuels scolaires.....	27
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	27
B. Le Niveau Secondaire.....	28
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	28
1.1. Accessibilité et accès.....	29
1.2. Qualité de l'enseignement.....	31
2. Analyse démographique.....	34
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	35
Références bibliographiques.....	38
Les Annexes :	39
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Port-Margot	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord entre les communes de Borgne, de Pilate, de Plaisance, de Limbé et de Bas-Limbé, la commune de Port-Margot est composée de la Ville de Port-Margot et de six (6) sections communales : 1^{ère} Section Grande Plaine, 2^{ème} Section Bas Petit Borgne, 3^{ème} section Corail, 4^{ème} section Haut Petit Borgne, 5^{ème} section Bas Quartier et 6^{ème} Section Bras Gauche.

COMMUNE DE PORT-MARGOT



Elle est traversée par six (6) rivières et contient cent dix-huit (118) sources, deux (2) étangs, quarante-sept (47) forages simples, neuf (9) robinets et quatorze (14) pompes qui alimentent les ménages en eau. La Commune de Port-Margot est partiellement électrifiée, seul le centre-ville et une partie de la 3^{ème} section Corail bénéficient du Courant Electrique qui est fourni par l'Electricité d'Haïti (EDH).¹ Les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Son relief est fait de Plaine et de Morne. Ses habitants portent le nom de Port Margotien. L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques de la commune.

Sa population en 2015 était estimée à 49879 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 57353 habitants en 2025. Ayant une superficie de

¹ Idem

125.19 Km², sa densité de population est alors de 458 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (90.8%) est concentrée dans les sections communales.

En matière d'offre scolaire, il n'y a pas de kindergarten mais 53 écoles fondamentales dont 14 écoles nationales, 19 écoles secondaires et 5 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un bureau de district scolaire (BDS) situé dans la ville de Port-Margot et dirigé par un inspecteur principal.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, concerne l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Port-Margot, la majorité des écoles (73.6%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

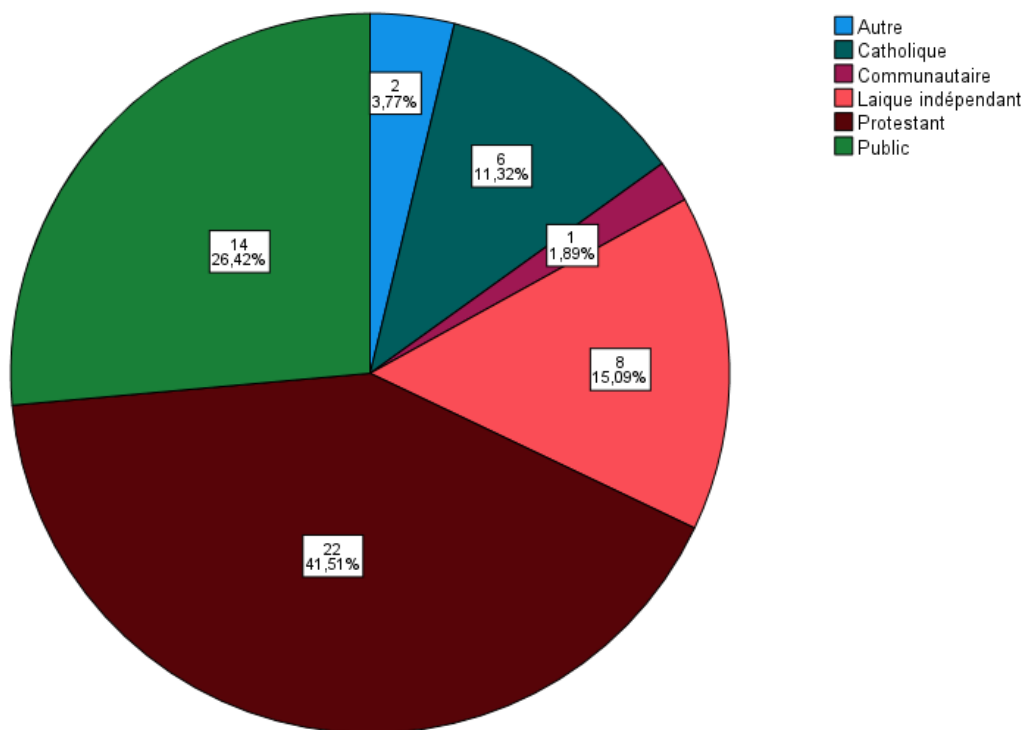


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (96.2%) et d'autres en double (3.8%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (60.4%), de 8h00 à 13h00 (18.9%) ou à d'autres périodes de la journée (20.8%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Port-Margot

Commune de Port-Margot	Réseau d'appartenance							Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public		
1ère Sect. de Grande Plaine	#	0	0	1	0	0	3	4
	%	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	75,0%	100,0%
2ème Sect. Bas Petit Borgne	#	0	0	0	4	3	1	8
	%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	37,5%	12,5%	100,0%
3ème Sect. de Corail	#	1	0	0	0	4	5	10
	%	10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	40,0%	50,0%	100,0%
4ème Sect. Haut Petit Borgne	#	0	0	0	0	0	1	1
	%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
6ème Sect. Bras Gauche	#	0	0	0	0	0	1	1
	%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Quartier de Bayeux	#	0	2	0	4	6	1	13
	%	0,0%	15,4%	0,0%	30,8%	46,2%	7,7%	100,0%
Quartier Petit Bourg de Port-Margot	#	0	1	0	0	6	2	9
	%	0,0%	11,1%	0,0%	0,0%	66,7%	22,2%	100,0%
Ville de Port Margot	#	1	3	0	0	3	0	7
	%	14,3%	42,9%	0,0%	0,0%	42,9%	0,0%	100,0%
Total	#	2	6	1	8	22	14	53
	%	3,8%	11,3%	1,9%	15,1%	41,5%	26,4%	100,0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 19 à 959 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	272	178	386
Catholique	319	102	571
Communautaire	121	121	121
Laique Indépendant	325	19	675
Protestant	245	20	959
Public	219	110	326
Ensemble	258	19	959

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Port-Margot

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Port-Margot est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) **Accroissement absolu de la scolarisation**

Pour l'année scolaire 2024-2025, 10263 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE², on observe un accroissement absolu de 1047 élèves³ dans cette commune.

ii) **Accroissement relatif**

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi un accroissement relatif assez importante; soit de 11.40%⁴ au cours de cette période scolaire.

iii) **Taux moyen annuel de croissance**

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel d'accroissement de l'effectif scolaire dans la commune de Port-Margot est de 0.98% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁵

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale fondamentale complète Dumas Michel de Port-Margot située dans la 3^e section Corail recrute ses élèves dans les localités telles que : Fauché (entre 31 à 60 mn de marche), Haut Petit Borgne (plus de 60 mn de marche), Bas-Quartier (plus de 60 mn de marche), Jonka

² DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

³ $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 10263 - 9216 = 1047$ élèves

⁴ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{1047}{9216} \times 100 = 11.40\%$

⁵ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 10263 = 9216 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.009830 (0.98\%).$$

(moins de 15 mn de marche); soit donc 3 sur 4 localités de parcours jugés difficile ou inacceptables pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Port-Margot.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Port-Margot, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 140.70%⁶.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 88.10%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 6^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation

$$^6 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{1632}{1160} \times 100 = 140.70\%.$$

$$^7 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{1022}{1160} \times 100 = 88.10\%$$

et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Port-Margot, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 92.05%⁸.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 83.53%⁹ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 69.96%.¹⁰

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 26 écoles sur les 53 dénombrées (49.10%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^8 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{10263}{10255} \times 100 = 100.10\%$$

$$^9 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{9088}{10255} \times 100 = 88.62\%.$$

$$^{10} \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{701}{1002} \times 100 = 69.96\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Port-Margot selon qu'elles sont complètes ou non

	Nombre total d'année d'étude									
Commune de Port-Margot	3	6	7	8	9	10	11	12	Total	
1ère Sect. de Grande Plaine	#	0	3	0	0	1	0	0	0	4
	%	0,0%	75,0%	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
2ème Sect. Bas Petit Borgne	#	1	1	0	2	2	0	0	2	8
	%	12,5%	12,5%	0,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	100,0%
3ème Sect. de Corail	#	0	1	1	0	3	0	1	4	10
	%	0,0%	10,0%	10,0%	0,0%	30,0%	0,0%	10,0%	40,0%	100,0%
4ème Sect. Haut Petit Borgne	#	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
6ème Sect. Bras Gauche	#	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Quartier de Bayeux	#	0	1	0	0	5	0	0	7	13
	%	0,0%	7,7%	0,0%	0,0%	38,5%	0,0%	0,0%	53,8%	100,0%
Quartier Petit Bourg de Port-Margot	#	1	1	0	1	5	0	1	0	9
	%	11,1%	11,1%	0,0%	11,1%	55,6%	0,0%	11,1%	0,0%	100,0%
Ville de Port Margot	#	0	1	0	0	4	1	0	1	7
	%	0,0%	14,3%	0,0%	0,0%	57,1%	14,3%	0,0%	14,3%	100,0%
Total	#	2	8	1	3	22	1	2	14	53
	%	3,8%	15.1%	1.9%	5.7%	41.5%	1.9%	3.8%	26.4%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Port-Margot, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 108959.44 et 143712.11 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 5 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Port-Margot par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	13527.67	14333.24	7525.43	73889.78	109276.12
2 ^e AF	12689.17	16182.06	8864.85	73889.78	111625.86
3 ^e AF	13105.50	16182.06	8694.12	73889.78	111871.46
4 ^e AF	12037.74	14585.74	8446.18	73889.78	108959.44
5 ^e AF	13105.50	15003.82	8849.41	73889.78	110848.51
6 ^e AF	15608.08	18411.52	9414.39	73889.78	117323.77
7 ^e AF	25099	24165	9340.50	73889.78	132494.28
8 ^e AF	26060.83	36397.06	7364.44	73889.78	143712.11
9 ^e AF	27757.22	20233.13	8006.25	73889.78	129886.38

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 115485 et 138708.01 gourdes; 83.82% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau

5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Port-Margot par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel/Él	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	18681.73	1055	14333.24	7525.43	73889.78	115485
2 ^e AF		720	16182.06	8864.85	73889.78	118338.42
3 ^e AF		820	16182.06	8694.12	73889.78	118267.69
4 ^e AF		770	14585.74	8446.18	73889.78	116373.43
5 ^e AF		820	15003.82	8849.41	73889.78	117244.74
6 ^e AF		720	18411.52	9414.39	73889.78	121117.42
7eAF		2375	24165	9340.50	73889.78	128452.01
8 ^e AF		2375	36397.06	7364.44	73889.78	138708.01
9 ^e AF		2875	20233.13	8006.25	73889.78	123685.89

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Port-Margot

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Port-Margot est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières juges acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Port-Margot :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Port-Margot

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	83%	83%	83%	85%	79%	87%
Taux de redoublement	17%	16%	17%	15%	19%	13%
Taux d'abandon	0%	1%	0%	0%	2%	0%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0,83	0,83	0,83	0,85	0,79	0,87	
TR	0,17	0,16	0,17	0,15	0,19	0,13	
TA	0,00	0,01	0	0	0,02	0	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		0					
2024-2025	1632	↗					1632
	↓	↘	14				
2025-2026	277	1355	↗				1632
	↓	↓	↘	0			
2026-2027	47	447	1124	↗			1618
	↓	↓	↓	↘	0		
2027-2028	8	111	562	933	↗		1614
		↓	↓	↓	↘	16	
2028-2029		24	187	607	793	↗	1612
			↓	↓	↓	↘	
2029-2030			52	247	666	627	1592
				↓	↓	↓	↘
2030-2031				80	336	608	545
					↓	↓	↘
2031-2032					132	345	529
						↓	↘
2032-2033						149	300
							↘
2033-2034							130
							0
2034-2035							
Promus							1503
Année-élèves							11349
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				9021			
Nombre d'années-élèves réel =				11349			
Rendement interne =				79,48			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,258138			
Coût de l'élève formé =				7,548826			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (79.49%), car seulement 545 élèves (33.40%) de la cohorte de 1632 élèves qui sont entrés en 1^{er} année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^{ème} année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 1503 élèves (92.10%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^{ème} année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{er}AF, puis la 3^{er}AF, la 4^{er}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{er}AF est de 88.03% ($1729 \div 1964 = 0.8803$)¹¹ dans la commune de Port-Margot. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 88 qui parviendront à atteindre la 6^{er} année fondamentale. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Port-Margot. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Port-Margot, un effectif de 654 enseignants dont 48.6% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 12. Ils sont répartis comme suit :

Tab leau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Port-Margot

Commune de Port-Margot	# enseignant	# école	Ens/Éc
1ère Sect. de Grande Plaine	22	4	6
2ème Sect. Bas Petit Borgne	133	8	17
3ème Sect. de Corail	186	10	19
4ème Sect. Haut Petit Borgne	9	1	9
6ème Sect. Bras Gauche	9	1	9
Quartier de Bayeux	113	13	9
Quartier Petit Bourg de Port-Margot	110	9	12
Ville de Port Margot	72	7	10
Total	654	53	12

¹¹

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (1^{\text{er}}AF)$$

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 12.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant qu'il y a un nombre important d'enseignants (63.23%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

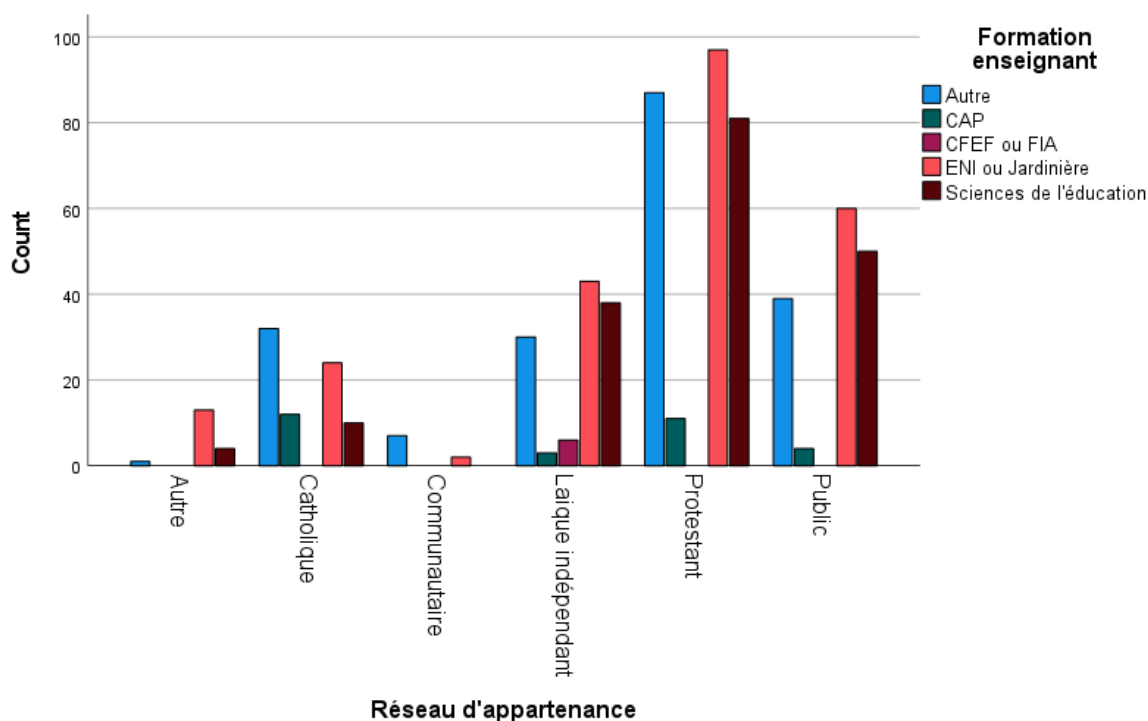


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Port-Margot. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes mais où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio

moyen salle de classe/enseignant=0.77, ratio moyen élèves/salle de classe=27 et ratio moyen élèves/enseignant=21; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Port-Margot

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	18	18	564	1	31	31
Catholique	69	78	1915	0.88	28	25
Communautaire	9	9	121	1	13	13
Indépendant	91	120	2596	0.76	29	22
Protestant	216	276	5382	0.78	25	20
Public	102	153	2847	0.67	28	19
Ensemble	505	654	13425	0.77	27	21

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Port-Margot, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 18 et 39.26 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	324	18
Catholique	2393.04	34.68
Communautaire	270	30
Indépendant	1934.50	21.26
Protestant	5430.61	25.14
Public	4004.88	39.26
Ensemble	14357.03	28.43

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Port-Margot n'est pas dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.57 et 2.23 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	0.57
Catholique	1.25
Communautaire	2.23
Indépendant	0.75
Protestant	1.01
Public	1.41
Ensemble	1.07

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 7 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 50.9% des écoles ont de l'eau, 9.4% ont une cantine, 15.1% une petite bibliothèque et 37.7% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Port-Margot. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale 1^e et 2^e cycles dans la commune de Port-Margot se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 140.70% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 88.10%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 100.10% Taux net de scolarisation = 88.62%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 69.96%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 115485 gourdes 2 ^e AF = 118338.42 gourdes 3 ^e AF = 118267.69 gourdes 4 ^e AF = 116373.43 gourdes 5 ^e AF = 117244.74 gourdes 6 ^e AF = 121117.42 gourdes 7 ^e AF = 128452.01 gourdes 8 ^e AF = 138708.01 gourdes 9 ^e AF = 123685.89 gourdes 83.82% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 109276.12 gourdes 2 ^e AF = 111625.86 gourdes 3 ^e AF = 111871.46 gourdes 4 ^e AF = 108959.44 gourdes 5 ^e AF = 110848.51 gourdes 6 ^e AF = 117323.77 gourdes 7 ^e AF = 132494.28 gourdes 8 ^e AF = 143712.11 gourdes 9 ^e AF = 129886.38 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 83% Taux de promotion en 2 ^e AF = 83%

	Taux de promotion en 3 ^e AF = 83%
	Taux de promotion en 4 ^e AF = 85%
	Taux de promotion en 5 ^e AF = 79%
	Taux de promotion en 6 ^e AF = 87%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 17%
	Taux de redoublement en 2 ^e AF = 16%
	Taux de redoublement en 3 ^e AF = 17%
	Taux de redoublement en 4 ^e AF = 15%
	Taux de redoublement en 5 ^e AF = 19%
	Taux de redoublement en 6 ^e AF = 13%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 0%
	Taux d'abandon en 2 ^e AF = 1%
	Taux d'abandon en 3 ^e AF = 0%
	Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0%
	Taux d'abandon en 5 ^e AF = 2%
	Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 88.03%
Rendement interne du réseau d'écoles à Port-Margot	79.48%
Rapport élève/salle de classe	27 élèves
Rapport élève/maître	21 élèves
# enseignants	654
% de femmes	48.6%
% de maîtres qualifiés	65.44%
Ratio moyen m ² /élève	1.07 m ²
Ratio moyen m ² /classe	28.43 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	258
Salaire moyen d'un enseignant	11781 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Port-Margot. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

- 2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Port-Margot,** trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les

effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Port-Margot au cours de la période 2020-2025 est égal à 76 enfants¹²;
- Son accroissement relatif est de 1.22%¹³ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.24%.¹⁴

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Port-Margot

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Port-Margot par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

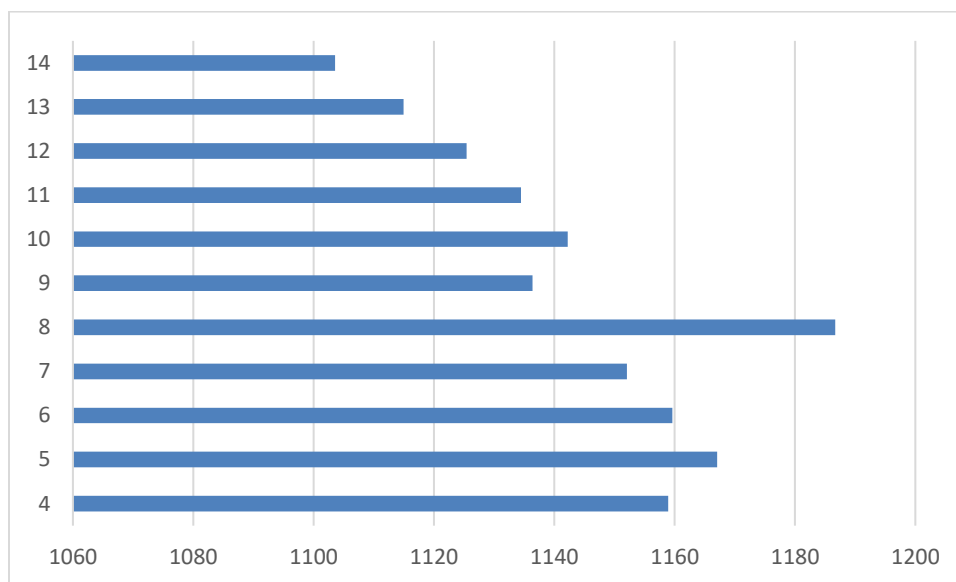


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2025 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Port-Margot

¹² $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 6321 - 6245 = 76$

¹³ $\Delta P / P_{2011} = 76 \div 6245 = 0.01216973$

¹⁴ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $6321 = 6245 (1+r)^5$
 $r = 0.002422 (0.24\%)$

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Port-Margot est de 125.19 Km² et sa densité de population en 2025, de 458 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 11296 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Port-Margot en 2025

Commune de Port-Margot	# ménage	%
1e section Grande Plaine	700	6,2
2e section Bas-Petit Borgne	2273	20,1
3e section Corail	2869	25,4
4e section Haut Petit Borgne	216	1,9
5e section Bas Quartier	1596	14,1
6e section Bras Gauche	385	3,4
Quartier de Bayeux	1072	9,5
Quartier de Petit Bourg	274	2,4
Ville de Port-Margot	1911	16,9
Total	11296	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Port-Margot par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Port-Margot

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	579	586	584	583	581	579	586	584	583	581
5	584	584	584	585	585	584	584	584	585	585
6	580	582	583	583	583	580	582	583	583	583
7	576	580	581	581	581	576	580	581	581	581
8	593	578	579	579	579	593	578	579	579	579
9	568	576	576	577	577	568	576	576	577	577
10	571	573	576	578	580	571	573	576	578	580
11	567	571	573	575	577	567	571	573	575	577
12	563	568	570	572	574	563	568	570	572	574
13	557	564	566	568	570	557	564	566	568	570
14	552	559	562	564	566	552	559	562	564	566
4-14	6291	6321	6332	6344	6356	6291	6321	6332	6344	6356

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Port-Margot, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Port-Margot jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	56589	57353	58127	58912	59707

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Port-Margot :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	1160	1164	1165	1166	1167

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	1159	1171	1168	1165	1162
5	1167	1168	1169	1170	1170
6	1160	1164	1165	1166	1167
7	1152	1160	1161	1162	1163
8	1187	1156	1157	1158	1159
9	1136	1152	1153	1153	1154
10	1142	1147	1151	1156	1160
11	1134	1141	1146	1150	1155
12	1125	1135	1139	1144	1148
13	1115	1127	1132	1136	1141
14	1104	1119	1123	1128	1132
4-14	12581	12641	12665	12688	12711

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Port-Margot est de 88.62 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 88.62 = 11.38\%$. La carte scolaire de Port-Margot étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- Calcul des admissions nouvelles

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 88.10 dans la commune de Port-Margot. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.02975$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1160	0.8810	1022
2025-2026	1164	0.91075	1060
2026-2027	1165	0.9405	1096
2027-2028	1166	0.97025	1131
2028-2029	1167	1	1167

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Port-Margot :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	83%	83%	83%	85%	79%	87%
Taux de redoublement	17%	16%	17%	15%	19%	13%
Taux d'abandon	0%	1%	0%	0%	2%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- **Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude**

En appliquant ces dispositions dans la commune de Port-Margot, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	1632	1472	1564	1372	1264	974
2025-2026	1095+1060=2155	1632+147=1779	1472-147=1325	1564+137=1701	1372-137=1235	1264+97=1361
2026-2027	1030+1096=2126	2155+178=2333	1779-178=1601	1325+170=1495	1701-170=1531	1235+136=1371
2027-2028	1037+1131=2168	2126+233=2359	2333-233=2100	1601+150=1751	1495-150=1345	1531+137=1668
2028-2029	1167	2168+236=2404	2359-236=2123	2100+175=2275	1751-175=1576	1345+167=1512

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Port-Margot

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Port-Margot.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Port-Margot ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 27 dans la commune de Port-Margot et plus précisément à 28 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible

à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Port-Margot, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
19.71%	17.78%	18.89%	16.57%	15.27%	11.80%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

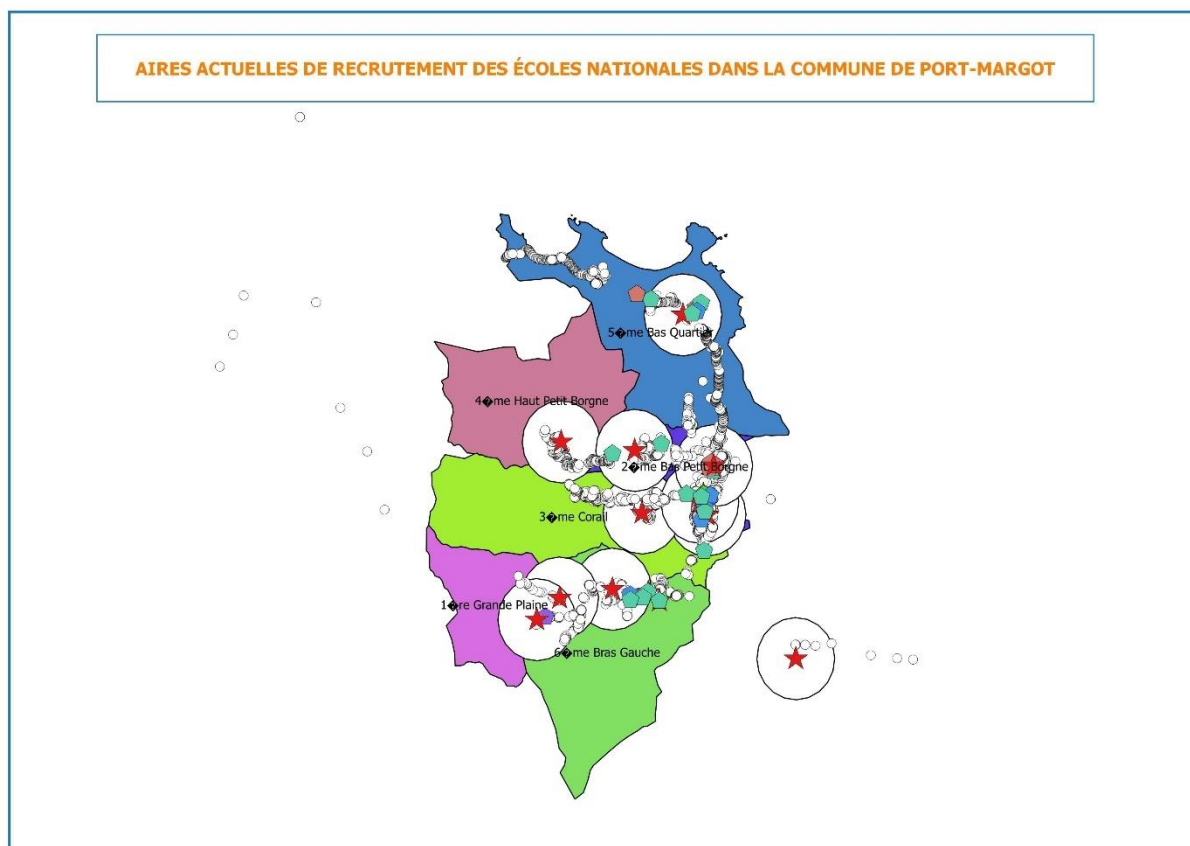
	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

Le nombre d'élèves par classe : $550/11=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 550 élèves et 11 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Port-Margot, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances

de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 5814 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Port-Margot et une bonne partie d'entre eux (11.66%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Port-Margot selon leur handicap

	Enfants moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
Commune de Port-Margot					
1e section Grande Plaine	1628	76	77	70	75
2e section Bas-Petit Borgne	885	3	0	9	21
3e section Corail	1131	15	27	69	16
4e section Haut Petit Borgne	106	1	0	2	0
5e section Bas Quartier	237	1	2	3	2
6e section Bras Gauche	827	22	14	25	16
Quartier de Bayeux	339	2	4	17	5
Quartier de Petit Bourg	23	2	0	0	5
Ville de Port-Margot	638	9	15	61	12
Total	5814	131	139	256	152

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Port-Margot	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
1 ^e Section Grande Plaine	École nationale de Grande Plaine	Guillette
		Cité Jean Charles
		Boja
	École nationale de Bois Margot	Bois Margot
		Malerve
		Jeanmette
2 ^e section Bas Petit Borgne	École nationale de Bas Petit Borgne	Bas Petit Borgne
		Manuel
		Bizoton
		Gouydasye
		Potier
		Respecté
3 ^e section Corail	École nationale complète mixte de Port-Margot	Jonka
		Haut Petit Borgne
		Arnaud
		Bernard
	École nationale d'Arnaud	Arnaud
		Vigoureux
		Bernard
		Jervé
	École nationale communautaire de Corail	Vigoureux
		Basillan
		Boudette
	École nationale fondamentale complète Dumas Michel	Jonka
		Fauché
		Haut Petit Borgne
		Bas-Quartier
	École nationale fondamentale complète de Corail	Vigoureux
		Pisgah
		Petit Borgne
		Lespérance
4 ^e section Haut Petit Borgne	École nationale de Haut Petit Borgne	Lainage
		Laplanche
		Bivac
		Got
		Grande Habitation

		Redoute
		Fond Laurient
6 ^e section Bras Gauche	École nationale de Bras Gauche	Bras Gauche
Quartier de Bayeux	École nationale fondamentale complète de Bayeux	Bayeux
		Legras
		Verger
		Thebaudière
		Novion
Quartier de Petit Bourg	École nationale fondamentale complète de Mangras	Mangras
		Grande Plaine
		Bras Gauche
		Bertin
		Petit Bourg
		Duplessy
	École nationale fondamentale complète de Petit Bourg	Ti Madanm
		Bras Gauche
		Grande Plaine
		Petit Bourg
		Bertin

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales : communautaire de Corail, d'Arnaud, de Bras-Gauche, fondamentale complète Dumas Michel et fondamentale complète de Petit Bourg mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (83.82%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Port-Margot en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

A. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Port-Margot, car il y a 587 élèves au 3^e cycle dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (84.2%) sont des collèges privés.

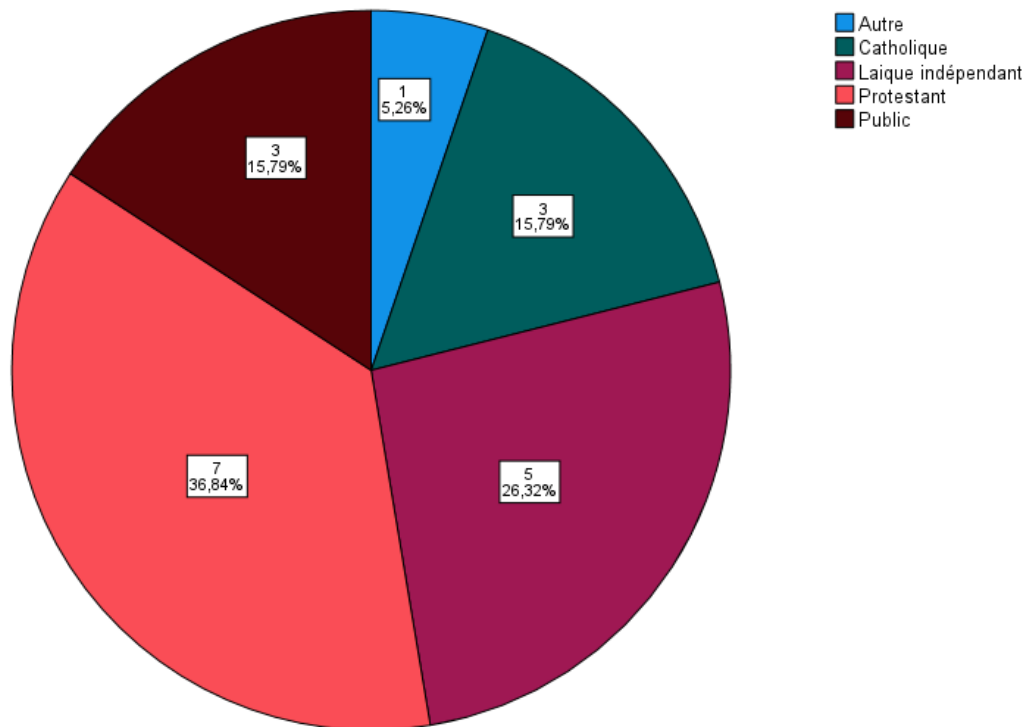


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent toutes en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Port-Margot selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	4	21,1
8h-13h	3	15,8
Autre	12	63,2
Total	19	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries « Mathématiques et Sciences physique » et « Sciences de la Vie et de la Terre ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de série	# école	%
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT)	1	5,3
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	18	94,7
Total	19	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 11 et 1161 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Autre	130	130	130
Catholique	261	181	308
Laique indépendant	57	14	176
Protestant	98	11	215
Public	454	57	1161
Ensemble	171	11	1161

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les trois (3) écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Port-Margot :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Port-Margot

	Réseau d'appartenance					Total
	Autre	Catholique	Laique indépendant	Protestant	Public	
Commune de Port-Margot						
2ème Sect. Bas Petit Borgne	# 0	0	2	0	1	3
	% 0,0%	0,0%	66,7%	0,0%	33,3%	100,0%
3ème Sect. de Corail	# 0	0	0	2	0	2
	% 0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
6ème Sect. Bras Gauche	# 0	0	0	0	1	1
	% 0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Quartier de Bayeux	# 0	0	2	2	1	5
	% 0,0%	0,0%	40,0%	40,0%	20,0%	100,0%
Quartier Petit Bourg de Port-Margot	# 0	1	0	0	0	1
	% 0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Ville de Port Margot	# 1	2	1	3	0	7
	% 14,3%	28,6%	14,3%	42,9%	0,0%	100,0%
Total	# 1	3	5	7	3	19
	% 5,3%	15,8%	26,3%	36,8%	15,8%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 61.17%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (29.45%); loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 120414.33 et 127656.21 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	23866.67	20378.75	7755.83	68418.50	120419.75
NS2	20429.17	20973.33	10593.33	68418.50	120414.33
NS3	20618.75	22581.25	11355	68418.50	122973.50
Ns4	23067.71	24125	12045	68418.50	127656.21

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 125061.60 à 133097.02 gourdes; 78.94% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude		Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	26341.85	2166.67	20378.75	7755.83	68418.50	125061.60
NS2		2166.67	20973.33	10593.33	68418.50	128493.68
NS3		2166.67	22581.25	11355	68418.50	130863.27
Ns4		2166.67	24125	12045	68418.50	133097.02

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Port-Margot était assez fluide au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 74 à 88 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	85%	11%	4%
NS2	88%	6%	6%
NS3	87%	4%	9%
NS4	74%	4%	22%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 1034 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

	Analyse de cohorte au niveau secondaire					
TP	0,85	0,88	0,87	0,74		
TR	0,11	0,06	0,04	0,04		
TA	0,04	0,06	0,09	0,22		
Annee	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
		41				
2024-2025	1034	↗				1034
	↓	↘	53			
2025-2026	114	879	↗			993
	↓	↘	↘	70		
2026-2027	13	149	773	↗		935
	↓	↘	↘	↘		
2027-2028	1	20	162	673		856
	↓	↘	↘	↘		
2028-2029	0	2	24	168	498	692
		↘	↘	↘		
2029-2030		0	3	27	124	155
			↘	↘	↘	
2030-2031			0	4	20	24
				↘	↘	
2031-2032				0	3	4
					↘	
2032-2033					0	0
					↘	
Promus					646	
Année-élèves						4694
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				2584		
Nombre d'années-élèves réel =				4694		
Rendement interne =				55,06		
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,81633		
Coût de l'élève formé =				7.265319		

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne faible (55.06%). Des 1034 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 498 (48.16%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 492 enseignants dont 41 femmes (8.33%); 12.60% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement

sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Autre	36	0	0
Catholique	121	10	2
Laïque indépendant	134	22	0
Protestant	126	2	0
Public	75	7	60
Ensemble	492	41	62

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure et des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir le graphe 2.

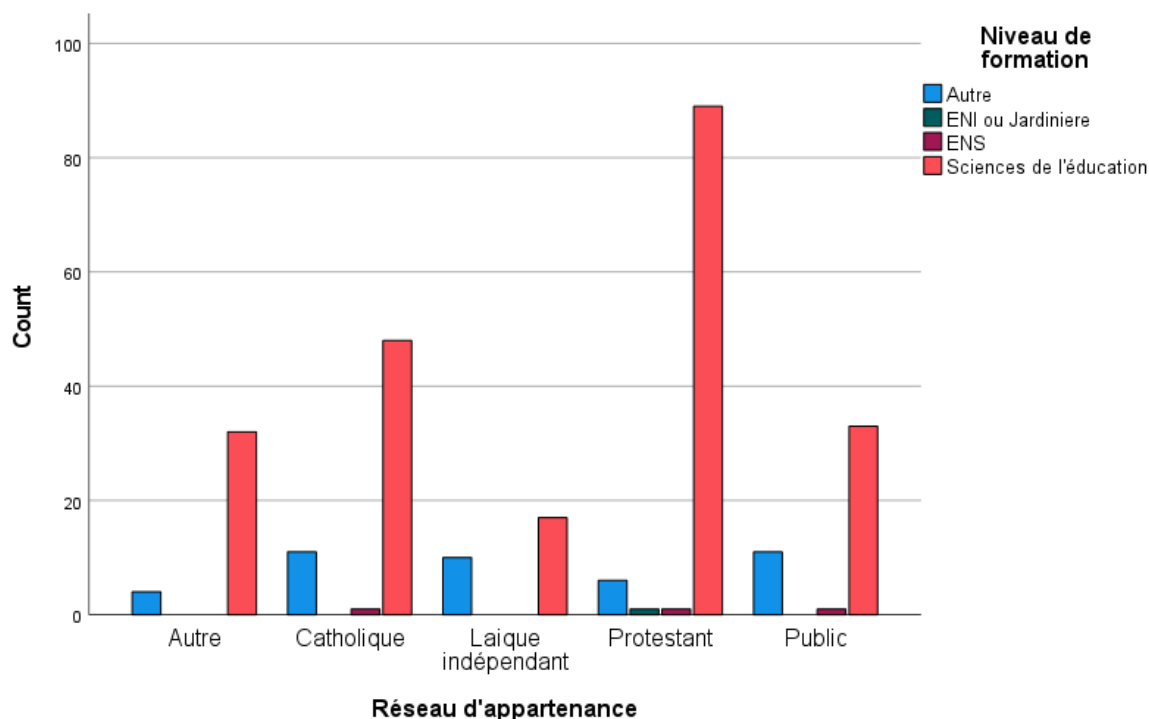


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon

les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 6430 gourdes à 31351 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Autre	8190
Catholique	9638
Laïque indépendant	6430
Protestant	7236
Public	31351
Ensemble	11922

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Port-Margot, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 35 élèves par salle de classe et 0.93 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Autre	4	80	130	0.62	33	20
Catholique	23	970.25	784	1.24	34	42.18
Laïque indépendant	17	311	285	1.09	17	18.29
Protestant	28	781	687	1.14	25	27.89
Public	21	885.80	1362	0.65	65	42.18
Ensemble	93	3028.05	3248	0.93	35	32.60

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 61.17% Taux net de scolarisation = 29.45%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 125061.60 gourdes NS2 = 128493.68 gourdes NS3 = 130863.27 gourdes NS4 = 133097.02 gourdes 78.94% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 120419.75 gourdes NS2 = 120414.33 gourdes NS3 = 122973.50 gourdes NS4 = 127656.21 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 85%

	Taux de promotion en NS2 = 88%
	Taux de promotion en NS3 = 87%
	Taux de promotion en NS4 = 74%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 11%
	Taux de redoublement en NS2 = 6%
	Taux de redoublement en NS3 = 4%
	Taux de redoublement en NS4 = 4%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 4%
	Taux d'abandon en NS2 = 6%
	Taux d'abandon en NS3 = 9%
	Taux d'abandon en NS4 = 22%
Rendement interne du réseau d'écoles à Port-Margot	55.06%
Rapport élève/salle de classe	35 élèves
Nombre d'enseignants	492
Pourcentage de femmes	8.33%
% enseignants nommés par l'État	12.60%
% de maîtres qualifiés	83.77%
Ratio moyen m ² /élève	0.93 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	171 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 31351 gourdes dans le public et 8053.50 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Port-Margot croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	1102	1110	1118	1125	1133
16	1092	1101	1109	1116	1124
17	1082	1091	1098	1106	1113
18	1074	1079	1087	1094	1101
15-18	4350	4381	4411	4441	4471

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 9.89% dans la commune de Port-Margot. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 9.89\% = 90.11\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 22.53% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

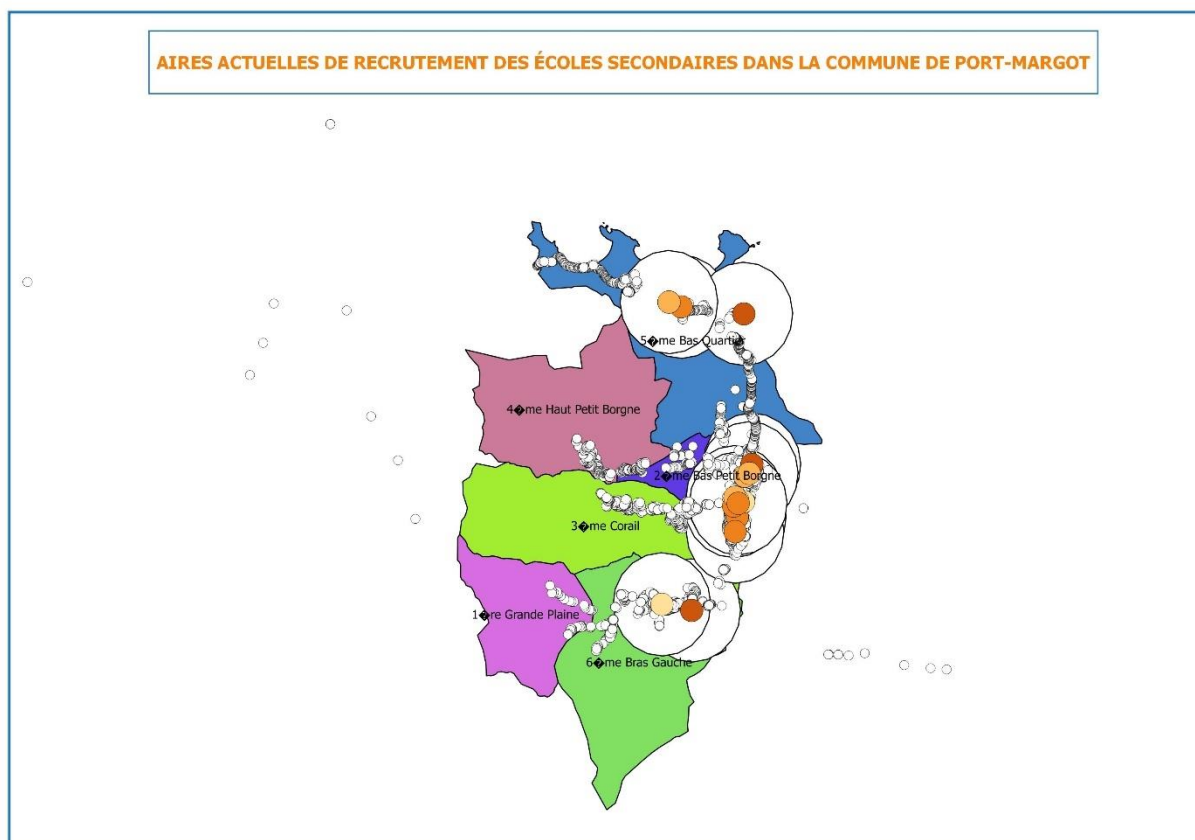
Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	1102	0.0989	109
2025-2026	1110	0.3242	360
2026-2027	1118	0.5495	614
2027-2028	1125	0.7748	872
2028-2029	1133	1	1133

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Port-Margot

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Port-Margot. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents

endroits de cette commune comment le montre la figure 5 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (78.94%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Port-Margot en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Port-Margot

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle